

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00455

### SOUTIEN A L'ENTREPRISE GENEVRIER VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

#### **Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

#### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

#### **Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161017-D20160045510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

### SOUTIEN A L'ENTREPRISE GENEVRIER VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT

Dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises mis en place par la Communauté Urbaine suivant la délibération du 08 avril 2010, une mesure incitative intitulée « aides aux éco-investissements pour les PME » vise à favoriser les investissements diminuant significativement l'impact environnemental et (ou) concourant à la mise sur le marché d'éco-produits ou d'éco-services.

Ce dispositif vise à inciter les entreprises à réaliser des investissements diminuant significativement l'impact environnemental, à concourir à la mise sur le marché d'éco-produits et (ou) d'éco-services, promouvoir le plan climat énergie territoire mis en place par Saint- Etienne Métropole en apportant un soutien aux éco-investissements.

Les projets et dépenses éligibles doivent porter sur le matériel, la main d'œuvre et la mise en œuvre de l'investissement. Les études et l'ingénierie du projet sont exclues.

Comme le spécifie le dispositif d'aide de Saint-Etienne Métropole, la dimension emploi est prise en compte puisque l'entreprise doit s'engager à maintenir, à tout le moins, l'activité et les emplois dans les trois ans suivants la décision d'attribution de l'aide.

Dans le cadre de son développement d'activités, l'entreprise Genevrier souhaite réaliser un investissement ayant une dimension environnementale. A ce titre, elle a sollicité la Communauté Urbaine pour un accompagnement financier. Un Comité technique constitué autour de la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'EDEL42 (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire) a examiné le dossier de demande d'aide avec avis favorable.

Le projet de l'entreprise est le suivant:

Nom de l'entreprise	<b>Genevrier</b>
Siège social	Benoit Fourneyron BP 132 – Parc Beaunier 42163 Andrézieux-Bouthéon
Activité de l'entreprise	Agencement, menuiserie
Effectif	11 salariés et 1 apprenti
Projet	Afin de se développer, l'entreprise Genevrier a un projet d'agrandissement de ses locaux sur le site actuel. Dans le cadre de ce développement, elle souhaite investir dans du matériel permettant de réduire l'impact environnemental. Ces investissements vont permettre d'optimiser le processus de production en réduisant les déchets et en limitant la consommation d'énergie. Plus précisément, l'entreprise va mettre en place un nettoyage au

	<p>poste de l'aspirateur pour réduire les copeaux de bois, va installer une gaine de recyclage de l'air, un système d'aspiration pour limiter les poussières, mais également un « flowcoat » au niveau de la cabine de peinture (tunnel pour utiliser les produits sans contact ou projection). Elle va également installer au niveau de la cabine de peinture des filtres avec double stade de filtration et un tunnel de séchage avec un recyclage de l'air chaud.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Impact économique</b> Les impacts économiques seront sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'augmentation de la production ;</li> <li>- le développement de l'activité et donc une embauche de salariés ;</li> <li>- l'apprentissage de nouvelles méthodes de travail au niveau de la cabine de peinture.</li> </ul> </li> <li>• <b>Impact environnemental</b> (air, eau, déchets, énergie,...) Les impacts au niveau de l'environnement se feront sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réduction des déchets (réduction des copeaux, valorisation par les palettes et briquette);</li> <li>- l'économie d'énergie (air chaud recyclé à l'intérieur du bâtiment)</li> </ul> </li> <li>• <b>impact social</b> Enfin, les impacts sur le social, seront sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le confort des salariés (moins de poussière dans le bâtiment, moins de rejets de peinture dans l'air ambiant) ;</li> <li>- une embauche de 8 personnes.</li> </ul> </li> </ul>
Enjeux	<p>L'ensemble de ces investissements permettra donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consolider et développer le chiffre d'affaire de l'entreprise,</li> <li>- réaliser des économies d'énergie,</li> <li>- diminuer les impacts sur l'environnement (déchets),</li> <li>- consolider les emplois et en créer 8.</li> </ul>
Coût prévisionnel	Montant de l'investissement : 191 630 € HT
Subvention sollicitée	22 500 € (15 % du coût de l'investissement hors taxes plafonné à 150 000 €)

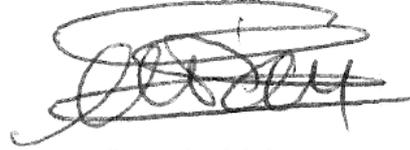
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « éco investissement » à l'entreprise Genevrier de 22 500 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser l'aide correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur la ligne de gestion SERV 20422 AIDECO.**

**Conformément au règlement de la mesure « éco investissement », l'aide sera versée dans un délai de 12 mois à compter de la date de réception de l'avis d'attribution de la subvention, sur production des justificatifs de facturation.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

**Gaël PERDRIAU**